

**ASSOCIATION
INITIATIVE MAWJODIN POUR
L'EGALITE**

**RAPPORT DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES
ETATS FINANCIERS ARRETES
AU 31 DECEMBRE 2023**

Rapport Général

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Etats Financiers - Exercice Clos le 31 décembre 2023**

Tunis, le 29 juillet 2024

**Mesdames et Messieurs les membres de
l'association « INITIATIVE MAWJOUNDIN POUR
L'EGALITE »**

I. Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de l'association « **INITIATIVE MAWJOUNDIN POUR L'EGALITE** » joints au présent rapport et comprenant l'état de la situation financière au 31 Décembre 2023, l'état des produits et des charges, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir une situation financière nette de 537 157 Dinars et y compris un excédent de l'exercice s'élevant à 122 461 Dinars.

À notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'association « **INITIATIVE MAWJOUNDIN POUR L'EGALITE** » au 31 décembre 2023, ainsi que de sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de l'association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

ARBIA RIAHI
Expert Comptable
Membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie
15, Avenue Farhat Haehed - 2089 Salambo
Tél: 98 649 073 / 98 4366718 / F
Email: direction@arbconsulting.tn

3. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au bureau exécutif de l'association « INITIATIVE MAWJOUJIN POUR L'EGALITE ».

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de l'association dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

4. Responsabilités du bureau exécutif pour l'arrêté des états financiers

Le bureau exécutif de l'association est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celle-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au bureau exécutif qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le bureau exécutif a l'intention de liquider l'association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au bureau exécutif de surveiller le processus d'information financière de l'association.

5. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit

applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée.
- Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'association à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de l'association « INITIATIVE MAWJOUNDIN POUR L'EGALITE ». A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au bureau exécutif.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes de contrôle interne susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion en égard aux états financiers.

Le Commissaire aux Comptes
ARBIA RIAHI

ARBIA RIAHI
Expert Comptable
Membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie
15, Avenue Farhat Hached - 2089 Sallambo
Tél: 98 649 073 - MF: 1386718 / F
Email: direction@arbconsulting.tn

***Etats financiers arrêtés au
31 Décembre 2023***

**Etat de la situation financière
de l'exercice clos le 31/12/2023
(Chiffres exprimés en dinars)**

ACTIFS	Note	31/12/2023	31/12/2022
<u>ACTIFS</u>			
AC1: Liquidités et équivalents de liquidités	4.1.1	494 354	283 657
AC2: Placements et autres actifs financiers			
AC3: Autres actifs courants	4.1.2	6 765	37 870
AC4: Créances et comptes rattachés			
AC5: Stocks de fournitures et autres approvisionnements			
AC6: Autres actifs non courants			
AC7: Immobilisations financières			
AC8: Immobilisation Corporelles	4.1.3	42 755	19 990
Moins : Amortissements		-8 919	-1 759
		33 836	18 232
AC9: Immobilisations Incorporelles	4.1.4	4 367	4 367
Moins : Amortissements		-2 165	-724
		2 202	3 643
Total Actifs		537 157	343 401
<u>PASSIFS ET PASSIFS NETS</u>			
<u>PASSIFS</u>			
PA1: Concours bancaires et autres passifs financiers		0	0
PA2: Autres passifs courants	4.1.5	46 895	31 325
PA3: Fournisseurs et comptes rattachés	4.1.6	55 724	0
PA4: Provisions			
PA5: Apports reportés			
PA6: Autres passifs non courants			
PA7: Emprunts			
Total Passifs		102 619	31 325
<u>ACTIFS NETS</u>			
AN1: Dotations			
AN2: Apports affectés à des immobilisations			
AN3: Subventions d'investissement			
AN4: Autres actifs nets			
AN5: Réserves			
AN6: Excédent ou Déficit reportés	4.1.7	312 076	291 692
AN7: Excédents ou déficit de l'exercice	4.1.8	122 461	20 384
Total ACTIFS NETS		434 538	312 076
Total PASSIFS ET ACTIFS NETS		537 157	343 401

**Etat des Produits et des charges
de l'exercice clos le 31/12/2023
(Chiffres exprimés en dinars)**

	Note	2023	2022
<u>PRODUITS</u>			
PR1: Cotisation des adhérents	4.2.1	580	0
PR2: Revenus des activités et manifestations	4.2.2	8 645	0
PR3: Subventions de fonctionnement	4.2.3	1 364 944	1 078 424
PR4: Apports non monétaires			
PR5: Autres apports	4.2.4	4 200	2 898
PR6: Produits des placements			
PR7: QP des subventions et apports inscrits aux produits de l'exercice			
PR8: Autres gains	4.2.5	5 691	7 796
Total des produits		1 384 059	1 089 117
<u>CHARGES</u>			
CH1: Achats consommés de fournitures et approvisionnements	4.2.6	223 477	155 480
CH2: Charges de personnel	4.2.7	373 694	297 147
CH3: Dotations aux amortissements et aux provisions		8 601	2 483
CH4: Autres charges courantes	4.2.8	648 271	609 346
CH5: Charges financières nettes	4.2.9	6 058	4 265
CH6: Autres pertes		1 497	12
Total des charges		1 261 598	1 068 733
Excédent des produits sur les charges de l'exercice		122 461	20 384

Etat de flux de trésorerie
(Chiffres exprimés en dinars)

	Notes	31/12/2023	31/12/2022
Flux de trésorerie liés aux activités courantes			
F1- Encaissement des cotisations des adhérents		580	0
F2- Encaissement des revenus des activités et manifestations		8 645	0
F3- Encaissement des subventions de fonctionnement		1 364 944	1 078 424
F4- Encaissement d'autres revenus et apports		9 891	11 433
F5- Décaissement des sommes versées aux fournisseurs		0	
F6- Décaissement des rémunérations versées au personnel		-373 694	-297 147
F7- Autres décaissements des activités courantes		-776 904	-776 388
Flux de trésorerie provenant des activités courantes		233 462	16 322
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
F8- Décaissement sur acquisition des immobilisations corp & incorp		-22 765	-24 357
F9- Encaissement sur cession des immobilisations incorp & corp			
F10- Décaissement sur acquisition des immobilisations financières			
F11- Encaissement sur cession des immobilisations financières			
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		-22 765	-24 357
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
F12- Encaissement des dotations			
F13- Encaissement des subventions			
F14- Encaissement des apports affectés à des immobilisations			
F15- Encaissement provenant des emprunts			
F16- Décaissement suite aux remboursements des emprunts			
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement		0	0
Variation de trésorerie		210 697	-8 035
Trésorerie au début de l'exercice		283 657	291 692
Trésorerie à la clôture de l'exercice		494 354	283 657

ARBIA RIAHI
Expert Comptable

Membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie
15, Avenue Farhat Haehed - 2089 Salambo
Tél: 98 649 073 - MF: 1323718
E-mail: arbia.riahi@orange.tn

***Notes aux états financiers arrêtés
au 31 Décembre 2023***

NOTE N°1: Présentation de l'association « MAWJOU DIN POUR L'EGALITE »

L'association « INITIATIVE MAWJOU DIN POUR L'EGALITE » a été créée le 16 décembre 2014 de type général avec un but non lucratif qui consiste à œuvrer pour atteindre et instaurer l'égalité des sexes et contribuer à la défense des droits physiques et du genre social.

Son objet consiste encore à promouvoir une culture sexuelle face aux maladies sexuellement transmissibles et combattre toutes les formes de violence, de discrimination et d'agression sexuelle.

La constitution de l'association « INITIATIVE MAWJOU DIN POUR L'EGALITE » a été publiée au Journal Officiel de la République Tunisienne n°14 du 21 janvier 2015.

L'association « INITIATIVE MAWJOU DIN POUR L'EGALITE » est régie par le décret-loi n°2011-88 du 24 Septembre 2011, portant organisation des associations ainsi que par ses statuts et son règlement intérieur.

Elle est dirigée par un comité de direction composé des membres suivants, selon le procès-verbal de la réunion du 15 juin 2023 enregistré à la recette des finances Montplaisir quittance n° MO60829, sous le numéro 23803895.

Président : Mme. AMINA HLOUL
Secrétaire général : Mr. ACHREF HAJBI
Trésorière : Mme. NERMINE SAHLI

Ce comité succède à l'ancien comité de direction lequel a été désigné en vertu du procès-verbal de la réunion du 05 mars 2020 enregistré à la recette des finances Av. « elmahatta » quittance n° MO1414761, sous le numéro 20701481 et avait la composition suivante :

Président : Mr. ACHREF HAJBI
Secrétaire général : Mme. KHAOULA BOUAZIZ
Trésorier : Mr. BEJAOUI HAMMADI

NOTE 2- RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES

Les états financiers de l'association « INITIATIVE MAWJOU DIN POUR L'EGALITE », arrêtés au 31 décembre 2023 ont été établis et présentés conformément aux méthodes comptables prévues par les normes comptables tunisiennes et dans le respect des hypothèses sous-jacentes (la continuité d'exploitation et la comptabilité d'engagement) ainsi que les conventions comptables prévues par le cadre conceptuel de la comptabilité financière.

Ces états financiers tiennent compte des dispositions de l'Arrêté du ministre des finances en date du 13 Février 2018 portant approbation de la norme comptable N°45 relative aux associations, aux partis politiques et aux autres organismes sans buts lucratifs.

Les chiffres présentés sont exprimés en Dinars Tunisiens (DT).

En matière d'information, des détails des comptes et des informations complémentaires sont présentés dans les notes aux états financiers.

NOTE 3- LES BASES DE MESURE ET METHODES COMPTABLES PERTINENTES

Les éléments inscrits en comptabilité seront évalués par référence à la convention comptable du coût historique.

3-1- Les subventions d'investissement :

Elles sont constituées par les subventions reçues en numéraires par les bailleurs de fonds. Celles-ci sont évaluées à la valeur vénale des actifs sur la base des factures correspondantes.

Les subventions d'investissement relatives à des actifs amortissables, sont prises en compte dans les résultats pendant les exercices où sont constatées les charges d'amortissement liées à ces actifs, et ce proportionnellement à ces charges d'amortissement.

3-2- Les subventions d'exploitation :

Les subventions d'exploitation reçues des bailleurs de fonds sont destinées à couvrir les charges d'exploitation. Elles sont comptabilisées en « produits » au cours de l'exercice qui enregistre ces charges.

A la fin de l'année, considérant l'hypothèse que l'excédent non utilisé de la subvention afférente à une année devra être imputé sur le budget de ou des année (s) suivante (s) (il n'est donc ni restituable, ni acquis définitivement au titre de l'année de référence), et conformément à la convention de rattachement des charges aux produits, la partie non utilisée d'une subvention afférente à une année considérée est reportée à l'exercice suivant. A cet effet, la partie non utilisée est déduite des produits de cette année et est comptabilisée dans un compte de passif « subventions d'exploitation non consommées ».

3-3- Valeurs Immobilisées :

Les immobilisations corporelles et incorporelles exploitées par l'Association « INITIATIVE MAWJOUNDIN POUR L'EGALITE » seront enregistrées à leur valeur d'acquisition en toute taxe comprise. Elles sont amorties d'une manière linéaire en tenant compte du prorata-temporis selon les taux suivants :

Catégorie d'immobilisation	Tx.d'amort
Site Web	33%
Logiciels	33%
Installations Générales, Agencements & Aménagements Divers	10%
Equipements de bureau	20%
Equipements Audio visuels	20%
Matériels informatiques	33%

NOTE 4– Notes sur l'Etat de la situation financière, l'Etat des Produits et des charges

4.1- Notes sur l'état de la situation financière

4.1.1 - Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31/12/2023 à 494 354 dinars contre un solde de 283 657 à DT au 31/12/2022, soit une variation de 210 697 DT.

Les liquidités et équivalents de liquidités se détaillent au 31/12/2023 comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Banque UIB	490 597	282 522	208 075
D17	3 700	301	3 399
Caisse en dinars	57	834	-776
Total en dinars	494 354	283 657	210 697

4.1.2 – Autres actifs courants

Le solde de ce poste se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Soldes débiteurs des comptes fournisseurs	2 521	2 208	313
TVA déductible	0	28 012	-28 012
Chèques en circulation	0	3 607	-3 607
Charges constatées d'avance	4 245	4 043	202
Total en dinars	6 765	37 870	-31 104

Le solde au 31/12/2022, présenté au niveau de la rubrique « Créances et comptes rattachés » a été reclassé au niveau de la rubrique « Autres actifs courants ».

Ce changement de présentation n'a aucun effet sur la présentation des états financiers dans leur ensemble.

4.1.3 – Immobilisations corporelles

Le solde des immobilisations corporelles se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Installations techniques, matériel et outillage industrielle	14 099	11 768	2 331
Matériel informatique	28 656	8 223	20 433
Total brut des immobilisations corporelles	42 755	19 990	22 765

ARBIA RIAHI

Expert Comptable

Membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie
15, Avenue Farhat Hached - 2089 Salambo
Tel: 93 649 073 - MF: 1386718 - F
Email: direction@arbiaconsulting.tn

4.1.4 – Immobilisations incorporelles

Le solde des immobilisations incorporelles au 31/12/2023 n'a pas enregistré de variation par rapport au solde au 31/12/2022. Il correspond à la valeur d'acquisition des logiciels.

4.1.5 – Autres passifs courants

Le solde de ce poste se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Personnel, rémunérations dues	1 502	0	1 502
Comptes d'impôt et taxes	22 907	7 944	14 962
CNSS à payer	18 486	19 380	-894
Charges à payer	4 000	4 000	0
Total en dinars	46 895	31 325	15 571

4.1.6 – Fournisseurs et comptes rattachés

Le solde de la rubrique « fournisseurs et comptes rattachés » s'élève au 31/12/2023 à 55 724 dinars.

4.1.7- Excédents ou Déficits reportés

Ce poste comprend les excédents ou déficits des exercices antérieurs. Il se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Excédent ou Déficits reportés	312 076	291 692	20 384
Total en dinars	312 076	291 692	20 384

4.1.8 – Excédent ou Déficit de l'exercice

Ce poste exprime la performance de l'association «INITIATIVE MAWJOUNDIN POUR L'EGALITE » pour l'exercice 2023. Il correspond en fait à la différence entre les comptes de produits et les comptes de charges de l'exercice 2023.

Le poste AN7 « Excédent ou Déficit de l'exercice » se présente d'une manière comparative comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Excédents ou déficit de l'exercice	122 461	20 384	102 077
Total en dinars	122 461	20 384	102 077

ARBIA RIAHI
Expert Comptable

Membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie
15 Avenue Farhat Haehed - 2089 Salambo
Tel: 98 649 073 - MF: 1386718
Email: direction@abcconsulting.tn

4.2- Notes sur l'état des produits et des charges

4.2.1- Cotisations des adhérents

Les cotisations des adhérents s'élèvent au 31/12/2023 à 580 dinars.

4.2.2 - Revenus des activités et manifestations

Les revenus des activités de manifestations s'élèvent au 31/12/2023 à 8 645 dinars.

4.2.3 - Subventions de fonctionnement

Les subventions de fonctionnement s'élèvent à 1 364 944 DT en 2023. Ce montant se détaille comme suit :

Bailleur	2023
WELLSPRING	302 584
Financement LGBT Danmark	300 717
LSVD	147 429
Financement OXFAM	116 364
Financement Global Human Right	108 295
Financement COC	102 061
Financement AFE -IWPR	59 684
Financement Outright	50 576
IMS	37 306
GENDER AT WORK	31 265
RAINBOW	30 230
Financement ASTRAEA	29 835
Financement Mophradat	22 343
Financement CVT	13 299
Association SIL-Don caisse d'urgence	3 273
Fussbal (Caisse d'urgence)	2 969
JTC	1 900
YASMINE KOLLECTIV	1 661
AFSANEH - DON	1 600
DON-WASSIM BEN ROMDHANE	986
Chakib Zidi-Don	567
Total en dinars	1 364 944

ARBIA RIAHI
Expert Comptable

Membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie
15, Avenue Farhat Haached - 2089 Safambo
Tel: 98 649 671 - MF: 1386718 / F
Email: direction@arbiconsulting.tn

4.2.4- Autres apports

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2023 à 4 200 dinars et il correspond au montant des dons reçus au cours de l'année 2023.

4.2.5- Autres gains

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2023 à 5 691 dinars et il correspond au montant des ventes de tickets et au montant du remboursement des frais.

4.2.6- Achats consommés de fournitures et approvisionnements

Les achats consommés totalisent au cours de l'exercice 2023 la somme de 223 477 dinars contre 155 480 dinars en 2022, soit une hausse de 67 998 dinars.

4.2.7- Charges de personnel

Les charges de personnel de l'association « Initiative Mawjoudin pour l'Egalité » totalisent au cours de l'exercice 2023 la somme de 373 694 dinars contre 297 147 dinars en 2022, soit une hausse de 76 547 dinars.

4.2.8- Autres charges courantes

Les autres charges courantes totalisent au cours de l'année 2023 la somme de dinars et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Honoraires chargé documentation, translation, assistance chef projet,...	108 126	137 383
Rémunération d'intermédiaires	110 414	127 289
Aides : médicale, logement, légale et d'urgence	97 314	115 366
Location	70 656	54 394
Hébergement et réception	43 920	47 107
Voyage et déplacement	54 518	38 862
Transport et restauration	27 463	25 238
Assurance	26 784	20 795
Recharge téléphonique et télécommunication	12 663	14 893
Sécurité	16 690	12 490
Nettoyage local	5 740	4 810
Entretien et réparation	3 608	3 152
FOPROLOS	3 134	2 466
Sous-traitance générale	0	1 821
Etudes, recherches et divers services extérieurs	65 332	955
STEG	727	876
Autres droits	40	743
SONEDE	450	398
Impôts et taxes divers	283	209

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Droits d'enregistrement et de timbres	410	101
Total en dinars	648 271	609 346

4.2.9 – Charges financières nettes

Le solde de ce poste correspond au montant des agios bancaires. Il passe de 4 265 DT au 31/12/2022 à 6 058 DT au 31/12/2023, soit une hausse de 1 792 DT.